

Délibération n° 2025 – VI – 007

Modification du tableau des emplois permanents

Le vingt- cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi. Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	/
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Représenté par M. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Représenté par M. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

Autres personnes présentes : Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, Mme Buisson, M. Kuss, Mme Platz, Mme Campoy, Mme Rognon // Pour GAM : Mme Breuil

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Toute évolution du tableau des emplois permanents de la collectivité doit en conséquence être soumise à l'approbation du comité syndical.

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le comité syndical a autorisé la création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial (catégorie B) pour assurer gestion financière et comptable du SYMBHI.

Les missions et responsabilités couvertes par le poste concerné n'ont cessé de s'accroître depuis lors, dans un contexte de forte évolution du SYMBHI. Outre l'évolution constante du volume financier concerné, l'agent concerné assume en outre depuis 2021 l'encadrement de la cellule comptable constituée de deux agents et a eu la responsabilité de structurer, avec succès, la gestion quotidienne (outils et process) ainsi que la prospective financière de notre syndicat.

A l'avenir, les responsabilités en matière de gestion financière du SYMBHI ont encore vocation à s'amplifier dans un contexte d'augmentation des besoins budgétaires du SYMBHI du fait des projets en cours d'étude, et de la raréfaction des ressources dans un contexte national contraint.

La personne occupant actuellement l'emploi permanent concerné venant de bénéficier de la promotion interne 2025 au grade d'attaché, le SYMBHI souhaite transformer le poste correspondant pour prendre en compte les évolutions susvisées et valoriser le travail de structuration de la gestion financière du SYMBHI accompli ces dernières années.

Il vous est ainsi proposé la création d'un emploi permanent de responsable financier à plein temps dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le poste de rédacteur sur lequel est actuellement positionné l'agent concerné sera supprimé après avis du CST du centre de gestion.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver l'évolution susvisée du tableau des emplois permanents du SYMBHI selon le tableau ci-annexé.

Fait à Grenoble, le lundi 29 septembre 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président

